

DEC212788DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles FERON, Mme Corinne LELOUP, Mme Eurélie CACHON et Mme Véronique BUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation ;

Vu la décision DEC202290INSB, portant nomination de M. Loïc BRIAND aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation (CSGA) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Gilles FERON, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FERON, délégation est donnée à Mme Corinne LELOUP directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Gilles FERON et de Mme Corinne LELOUP, délégation est donnée à Mme Eurélie CACHON, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Gilles FERON, de Mme Corinne LELOUP et de Mme Eurélie CACHON, délégation est donnée à Mme Véronique BUE, T et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 2 aout 2021

Le directeur d'unité
Loïc BRIAND

